



L'ABLE Act

L'ABLE Act, qui est entré dans la législation en 2014, aide les personnes atteintes de handicap à ouvrir des comptes d'épargne défiscalisés.

Q : Qu'est-ce que l'ABLE Act ?

Le nom « ABLE » est un acronyme formé à partir de « Achieving a Better Life Experience » qui signifie « parvenir à une meilleure qualité de vie ». C'est une loi fédérale qui permet aux personnes souffrant de handicap qui remplissent les conditions d'ouvrir des plans d'épargne défiscalisés. L'argent déposé sur le compte peut servir à des dépenses en lien avec le handicap telles que des études ou une formation, le logement et le transport, afin d'alléger les fardeaux financiers. Les sommes déposées sur le compte ne sont pas prises en compte pour déterminer l'éligibilité de la personne à des programmes de prestations sociales fédérales.

Q : Qui relève du compte ABLE ?

Toute personne dont le handicap est antérieur à l'âge de 26 ans et qui remplit les conditions peut ouvrir un compte ABLE à tout moment pour recevoir un revenu de la sécurité sociale ou une assurance handicap de la sécurité sociale. Il est à noter qu'en 2026, l'âge de début du handicap ira jusqu'à 46 ans.

C'est la personne souffrant de handicap qui est le bénéficiaire et le titulaire désigné du compte. Si cette personne n'est pas en mesure d'ouvrir le compte ou de prendre toute seule des décisions concernant des dépenses, un agent disposant d'une procuration peut le faire pour son compte ; s'il n'y a pas d'agent disposant d'une procuration, un parent ou un tuteur peut prendre des décisions de dépenses.

Q : Quels sont les avantages d'un compte ABLE ?

Le but de l'ABLE Act est d'aider les personnes atteintes de handicap à rester en bonne santé et à aller mieux, aussi bien sur le plan de la qualité de vie que de l'indépendance, en allégeant certains des fardeaux financiers qui accompagnent le handicap.

1 Allez sur le site <https://www.christopherreeve.org/international/french-hub/>, où vous trouverez d'autres sources d'information.

Les actifs et les gains d'un compte ABLE ne sont pas imposables tant que les dépenses sont limitées aux frais relatifs à l'invalidité. (Toutes les sommes consacrées à des dépenses sans rapport avec le handicap seront imposables et feront l'objet d'une pénalité fiscale fédérale).

Q : Comment puis-je ouvrir un compte ABLE ?

Les programmes ABLE sont administrés actuellement dans 46 États aux États-Unis ; il est possible d'ouvrir un compte dans n'importe quel État, pas seulement celui dans lequel on réside. Tous les comptes ABLE peuvent être ouverts en ligne en passant par les sites web du programme de l'État.

Selon le programme, les comptes ABLE offriront des options d'investissement différentes, y compris des fonds communs et des fonds du marché des capitaux. Les personnes auront éventuellement la possibilité de placer de l'argent dans des options de contrôle ou d'épargne. Il est possible de modifier les options d'investissement choisies deux fois par an.

Le site web du ABLE National Resource Center (<https://www.ablenrc.org/compare-states/>), fondé et géré par le National Disability Institute, comporte un outil de recherche permettant de trouver différentes options de comptes ABLE et de les comparer.

Q : Quelles sont les questions dont il faut tenir compte quand on choisit un programme ?

- Y a-t-il un avantage à ouvrir un compte au niveau de son État ?
- À quels frais de service et de gestion le compte peut-il donner lieu ?
- Y a-t-il un montant minimum nécessaire pour ouvrir un compte ?
- Y aura-t-il une dispense de frais si un solde d'un certain montant est maintenu sur le compte ?

Q : Les comptes ABLE sont-ils plafonnés ?

Les personnes éligibles ne peuvent ouvrir qu'un seul compte ABLE.

En 2023, le plafond de versement total annuel pour un compte ABLE, y compris les dons faits par les parents et les amis, est de USD 17 000 ; Jusqu'à 2026, les titulaires de compte ABLE qui sont salariés peuvent alimenter leur compte avec un revenu dépassant le plafond annuel tant qu'ils ne participent pas également au plan de retraite de leur employeur. Les participations sous forme de revenus ne peuvent être supérieures au seuil de pauvreté établi pour l'année précédente par le gouvernement fédéral pour un foyer d'une seule personne : en 2022, ce montant s'élevait à USD 13 590 sur le territoire continental des États-Unis, à USD 16 990 en Alaska et à USD 15 630 à Hawaï.)

Q : Quelle sera l'incidence de l'ouverture d'un compte ABLE sur mes prestations sociales ?

Les comptes ABLE sont destinés à compléter, et non à remplacer les prestations versées par l'État.

Tant que le montant d'un compte ABLE ne dépasse pas USD 100 000, les prestations sociales ne sont pas remises en question. Si le compte dépasse USD 100 000, le versement de revenus de sécurité sociale en supplément est suspendu mais pas l'éligibilité à Medicaid.

Q : Comment les fonds ABLE peuvent-ils être dépensés sans pénalité fiscale ?

Les fonds ABLE peuvent être utilisés pour des services qualifiés qui améliorent l'indépendance, la santé et la qualité de vie des personnes atteintes de paralysie, dans le domaine des études, du logement, des transports, de la formation professionnelle et de l'aide à l'emploi, des technologies fonctionnelles, de la gestion financière, des dépenses incontournables de la vie quotidienne, des programmes de prévention sanitaire et de bien-être, ainsi que les dépenses de funérailles et d'enterrement.

Q : Que se passe-t-il pour les sommes déposées sur un compte ABLE si le bénéficiaire vient à décéder ?

Si le titulaire du compte décède, un bénéficiaire survivant peut être désigné pour prendre en charge les dépenses directes sur le compte pour les dépenses funéraires et l'enterrement, ainsi que toutes les factures non réglées liées à certaines dépenses relevant de l'invalidité. Certains États réclament de toucher le solde du compte pour récupérer les arriérés des prestations Medicaid perçues par le bénéficiaire.

Sources : Internal Revenue Service, ABLE National Resource Center, U.S. Securities and Exchange Commission, U.S. Social Security Administration.

Besoin de parler avec quelqu'un ?

Nos spécialistes de l'information sont à votre disposition pour répondre à vos questions. Appelez gratuitement le 1-800-539-7309 Lun-Ven, 7h00-24h00 EST. Vous pouvez aussi programmer un appel ou poser une question en ligne en contactant :

<https://connect.paralysis.org/fr/send-us-your-question>.

Les informations contenues dans ce message sont présentées dans le but de vous informer et de vous sensibiliser quant à la paralysie et ses effets. Rien de ce qui est contenu dans ce message ne doit être interprété comme un diagnostic ou un traitement médical et utilisé au lieu et place de l'avis de votre médecin ou de tout autre prestataire de soins de santé qualifié. Si vous avez des questions liées aux soins de santé, veuillez appeler ou consulter rapidement votre médecin ou tout autre prestataire de soins de santé qualifié. Consultez toujours votre médecin ou un autre prestataire de soins de santé qualifié avant de vous lancer dans un nouveau traitement, un nouveau régime ou un nouveau programme de remise en forme. Ne jamais ignorer un avis médical ni tarder à le demander suite au contenu de ce message.

Cette publication est supportée par l'Administration for Community Living (ACL), U.S. Department of Health and Human Services (HHS) dans le cadre d'une aide financière d'un montant total de \$10,000,000, financée à 100 % par l'ACL/HHS. Le contenu de ce document est celui de l'auteur ou des auteurs et ne représente pas nécessairement le point de vue officiel de l'ACL/HHS ou du gouvernement américain, ni ne constitue une approbation de leur part.